PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-02

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2024

Annexes :

- Compte financier unique 2024 du budget Administration générale

- Note de synthèse du Compte financier unique 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Le Conseil communautaire va délibérer pour la première fois sur l'approbation du compte financier unique (CFU) qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU permet de mieux éclairer l'assemblée délibérante par la mise en exergue de référence pour apprécier la situation financière de l'intercommunalité. Les données d'exécution budgétaire sont au cœur du CFU et y sont complétées d'une vision patrimoniale (biens immobilisés, créances, dettes).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13 relatifs au vote du compte administratif ;
VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, l'article 145 de la loi de finances pour 2023 et par l'article 205 de la loi de finances pour 2024.

CONSIDERANT le rapport de présentation du compte financier unique 2024 pour l'ensemble des budgets de l'EPCI notamment le budget administration générale ;
CONSIDERANT le document technique du compte financier unique 2024 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M4 ;
CONSIDERANT la présentation faite à la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 24 février 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'élire** Monsieur le 1er Vice-président Nicolas OUDAERT pour présider la séance au cours de laquelle le compte financier unique (budget principal et budgets annexes) de Madame la Présidente est débattu conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;
- **De donner acte** de la présentation du compte financier unique concernant le budget principal pour l'exercice 2024 ;
- **De constater** pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Compte financier unique 2024 – Budget Administration générale :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)		300 000,00 €	**300 000,00 €**
Investissement (c/001)		1 269 406,11 €	**1 269 406,11 €**
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
Mouvements réels	6 214 920,25 €	6 909 350,88 €	694 430,63 €
Mouvements d'ordre	409 514,41 €	193 821,00 €	- 215 693,41 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	**6 624 434,66 €**	**7 103 171,88 €**	**478 737,22 €**
Investissement (c/001)			
Mouvements réels	411 827,92 €	779 552,37 €	367 724,45 €
Mouvements d'ordre	750 076,82 €	873 109,45 €	123 032,63 €
Affectation n-1 (c/1068)		92 660,78 €	92 660,78 €
Résultat d'investissement de l'exercice	**1 161 904,74 €**	**1 745 322,60 €**	**583 417,86 €**
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	6 624 434,66 €	7 403 171,88 €	**778 737,22 €**
Investissement	1 161 904,74 €	3 014 728,71 €	**1 852 823,97 €**
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE	**7 786 339,40 €**	**10 417 900,59 €**	**2 631 561,19 €**
5 - Restes à réaliser			
Fonctionnement			**- €**
Investissement	304 947,37 €		**- 304 947,37 €**
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement	6 624 434,66 €	7 403 171,88 €	**778 737,22 €**
Investissement	1 466 852,11 €	3 014 728,71 €	**1 547 876,60 €**

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025